### LA CARTE DE TRANSPORT

- Si votre enfant possède déjà une carte ATOUMOD(5), vous devez la conserver. L'abonnement sera chargé directement à distance par la Région. Votre enfant devra poser sa carte sur la borne à bord du car jusqu'à l'affichage du voyant vert (5 secondes pour activer l'abonnement). Pour le train, il faut impérativement se rendre au guichet d'une gare normande pour charger son abonnement sur sa carte.
- Si votre enfant ne possède pas de carte **ATOUMOD**, vous recevrez la carte de transport directement à votre domicile courant août.
- Avec sa carte de transport scolaire, votre enfant a droit à un aller-retour par jour s'il est demi-pensionnaire ou un aller-retour par semaine s'il est interne.

(5)Carte ATOUMOD délivrée par la Région Normandie ou par un autre réseau urbain normand

### **AVANTAGES ET BONS PLANS**

- Denus transport: tous les élèves abonnés au transport scolaire peuvent bénéficier d'un aller-retour gratuit par week-end et d'un aller-retour par semaine pendant les petites vacances scolaires (hors vacances d'été) sur les lignes commerciales de leur département.
- Pensez à télécharger gratuitement l'application Nomad Car Normandie pour être informés de l'actualité du réseau Nomad Car (perturbations, retards, ajustements de circuits, bons plans...).









CONTACT



- C 02 22 55 00 10 du lundi au vendredi de 7h30 à 19h
- 🔼 nomad-car@normandie.fr
- nomad.normandie.fr f Car.nomad







RÉSEAU DE MOBILITÉ NORMAND



INSCRIPTIONS DU 13 JUIN AU 31 JUILLET 2023

# **QUI BÉNÉFICIE DU**TRANSPORT SCOLAIRE ?

Chaque enfant domicilié en Normandie et scolarisé de la maternelle à la terminale dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'Etat.



Pour plus d'informations, consultez le règlement régional du transport scolaire sur **nomad.normandie.fr.** 

## OCMMENT?

En ligne sur le site nomad.normandie.fr



 VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE ?

Connectez-vous pour renouveler l'inscription.

 POUR UNE 1<sup>ère</sup> INSCRIPTION: créez un compte unique pour tous les enfants de la famille et inscrivez chaque enfant ensuite.



# VOTRE COMPTE SERA ÉGALEMENT UTILE POUR :

- suivre vos dossiers en cours et payer en ligne
- télécharger vos factures et un titre de transport provisoire
- demander un duplicata (10€)

TARIFS ANNUELS



Pour les internes et les primaires<sup>(2)</sup> transportés en car (y compris les élèves en regroupement pédagogique intercommunal).

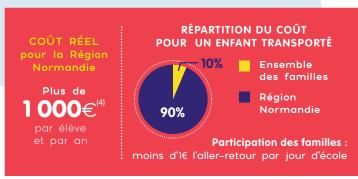




Pour les demi-pensionnaires (collège/lycée/autre) transportés en car ou en train.

DE TRANSPORT SCOLAIRE, UNE PRIORITÉ POUR LA RÉGION NORMANDIE





<sup>(i)</sup>Pour les élèves domiciliés en dehors de la Normandie empruntant les transports scolaires normands, sans accord entre les 2 Régions : 300€/ <sup>(2)</sup>De la maternelle au CM2 / <sup>(3)</sup>Motifs dérogatoires : acceptation tardive par l'établissement scolaire, déménagement, changement de situation après le 31 juillet... / <sup>(4)</sup>Sur la base du budget et des effectifs 2022–2023.

# DES AIDES POUR LES FAMILLES :

- un abonnement demi-tarif pour les familles dont le quotient familial CAF/MSA est égal ou inférieur à 500€/mois (sur justificatif)
- un paiement en 4 fois sans frais (en ligne avec une carte bancaire)
- une mobilisation du fonds social régional pour les lycéens
- des aides versées par des communes ou communautés de communes pour couvrir partiellement ou totalement l'abonnement scolaire





Pôle Cadre de vie durable

Service Transports Scolaires IBTN Pôle de Broglie – Lieu-dit Beauvais 27270 BROGLIE

Tél.: 02.32.44.66.34

transports@bernaynormandie.fr

## **INSCRIPTION**

RENTREE SCOLAIRE 2023/2024
NOTE à l'attention des familles

# TRANSPORTS SCOLAIRES

Première inscription ou renouvellement annuel

1/ Inscription dématérialisée sur le site nomad.normandie.fr (rubrique « transports scolaires »)

### . Du 13 JUIN au 31 JUILLET 2023

. Concernant les modalités d'inscription, une foire aux questions est disponible sur le site de la Région Normandie.

Vous munir obligatoirement d'une photo de l'enfant (dématérialisation sur le site, format JPEG) avant de commencer l'inscription sur le site (avec votre identifiant et votre mot de passe)

### 2/ Tarification

Compétente en matière de transport scolaire en dehors des agglomérations, la Région Normandie doit, conformément à la loi, assurer une égalité de traitement des élèves transportés. C'est pourquoi elle a procédé à une harmonisation progressive des tarifs entre les départements (collégiens/lycéens : 130 €/an, maternelles/primaires : 65 €/an)

Toutefois, par délibération du 4 avril 2023, le conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé de minorer les tarifs de la Région. Sur son territoire, les tarifs appliqués seront les suivants :

- Collégiens et lycéens (demi-pensionnaire) : 100.00 € par an et par élève
- Elèves de maternelle et primaire : gratuit pour les familles
- Elèves internes : 50 € par an et par élève

Ces abonnements seront à demi-tarif pour :

- les familles dont le quotient familial CAF/MSA est égal ou inférieur à 500 € par mois (un justificatif sera à fournir lors de l'inscription).
- ATTENTION : Majoration de 20 € pour toute inscription enregistrée à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 sans justificatif.

.../...



### 3/ Carte de transport

- Envoi à domicile à compter de la mi-août 2023 pour les cartes papier.
- Pour les détenteurs de la carte billettique ATOUMOD, celle-ci est valable pendant 7 ans. Le titre sera chargé à distance par la Région et disponible lors du 1<sup>er</sup> voyage en validant sa carte à bord du car.
- Duplicata: 10 €

#### NOTA:

- → Le règlement de la participation familiale est réalisé à l'issue de l'inscription en ligne sur le site nomad.normandie.fr et pour l'ensemble de l'année scolaire.
  - Paiement en 1 ou 4 fois sans frais (en ligne avec une carte bancaire)
  - Dans le cas d'un règlement par chèque, envoyer le chèque à :
     Régie Normandie (Eure)
     Service des Transports Publics Routiers
     19 Rue Saint-Louis
     CS40441 27000 EVREUX
  - Etablir le chèque à l'ordre de : Régie des Transports
- → Les titres de transport sont envoyés après règlement, par voie postale par les services de la Région Normandie. Dans l'attente de la réception du titre de transport, il est fortement recommandé de télécharger un titre de transport provisoire sur le site nomad.normandie.fr (avec la facture du réglement).

### En cas de difficultés :

Région Normandie (Eure)
Service des Transports Publics Routiers
19 Rue Saint-Louis
CS40441 – 27000 EVREUX

Tél: 02.22.55.00.10 (du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00) nomad-car@normandie.fr

Renseignements
Intercom Bernay Terres de Normandie
Service Transports

Tél: 02.32.44.66.34 transports@bernaynormandie.fr

Page 2



# ou les **France Services** de leur secteur d'habitation :

→ 1 Bis Place de l'Eglise 27170 BEAUMONT-LE-ROGER

Tél : 02.32.43.83.47

franceservices.beaumont@bernaynormandie.fr

→ Centre Gaston Taurin

Rue de la Soie

27800 BRIONNE

Tél: 02.32.47.32.20

franceservices.brionne@bernaynormandie.fr

→ C.C.R.I.L.

652 Route de l'Eglise

27270 LA TRINITE-DE-REVILLE

Tél: 02.32.44.44.43

franceservices.ccril@bernaynormandie.fr

→ 1 Place de la Mairie

LA BARRE-EN-OUCHE

27330 MESNIL-EN-OUCHE

Tél: 02.27.19.03.49 msap@meo27.fr

→ 6 Rue Thomas Lindet

**27300 BERNAY** 

Tél: 02.32.46.63.42

ou la Mairie de leur secteur d'habitation

Les fiches horaires sont disponibles sur le site de l'Intercom Bernay Terres de Normandie <u>www.bernaynormandie.fr</u> (Rubrique « vivre ensemble » → les transports scolaires).

Attention: à compter de la rentrée de septembre 2023, les circuits scolaires changeront de numérotation (voir nouvelle numérotation sur le site ci-dessus indiqué).



Secteur de Bernay		
Ancien	Nouveau	
Numéro	Numéro	
BER01	2020	
BER02	2021	
BER03	2022	
BER04	2023	
BER05	2024	
BER06	2025	
BER07	2026	
THI01	2250	
THI02	2251	
THI03	2252	

Secteur de Broglie		
Ancien Numéro	Nouveau Numéro	
BRO01	2080	
BRO02	2081	
BRO03	2082	
BRO04	2083	
BRO05	2084	
BRO06	2085	
BRO07	2086	
BRO08	2087	
BRO09	2088	
BRO12	2089	
BRO13	2090	
BRO16	2091	
BRO18	2092	
BRO19	2093	

Secteur de Beaumont le				
Roger				
Ancien	Nouveau			
Numéro	Numéro			
ROG01	2100			
ROG02	2101			
ROG03	2102			
ROG04	2103			
ROG05	2104			
ROG06	2105			
ROG07	2106			
ROG08	2107			
ROG09	2108			
ROG10	2109			
ROG11	2110			
ROG12	2111			
ROG13	2112			
ROG15	2113			
ROG16	2114			
ROG17	2115			
ROG19	2116			
ROG20	2117			
ROG21	2118			
ROG22	2119			
ROG23	2120			
ROG24	2121			
ROG25	2122			
ROG26	2123			
ROG27	2124			
ROG28	2125			
ROG29	2126			
ROG30	2127			
ROG31	2128			

Secteur de Brionne				
Ancien Numéro	Nouveau Numéro	Ancien Numéro		
BRI01	2030	BRI30		
BRI02	2031	BRI31		
BRI03	2032	BRI32		
BRI04	2033	BRI33		
BRI05	2034	BRI34		
BRI06	2035	BRI35		
BRI07	2036	BRI36		
BRI08	2037	BRI37		
BRI09	2038	BRI38		
BRI10	2039	BRI39		
BRI11	2040	BRI40		
BRI12	2041	BRI41		
BRI13	2042			
BRI14	2043			
BRI15	2044			
BRI16	2045			
BRI17	2046			
BRI18	2047			
BRI19	2048			
BRI20	2049			
BRI21	2050			
BRI22	2051			
BRI23	2052			
BRI24	2053			
BRI25	2054			
BRI26	2055			
BRI27	2056			
BRI28	2057			
DDIO	2050		Ш	

BRI29

2058

Nouveau

Numéro

2059

2060

2061

2062

2063

2064

2065

2066

2067

2068

2069

2070

Secteur de Mesnil en		
Ouche		
Ancien Numéro	Nouveau Numéro	
BEA01	2000	
BEA02	2001	
BEA03	2002	
BEA04	2003	
BEA05	2004	
BEA06	2005	
BEA07	2006	
BEA08	2007	
BEA09	2008	
BEA10	2009	
BEA11	2010	
BEA12	2011	
MEO1	2130	
MEO2	2131	

Afin d'assurer une cohérence entre la numérotation scolaire et commerciale, une nouvelle numérotation des circuits scolaires va être mise en service à compter du 4 septembre 2023.

2000 - 2131 : secteur Intercom Terres de Normandie

> o 2000 - 2011 : BEA o 2020 - 2026 : BER o 2030 - 2070 : BRI

o 2080 - 2093 : BRO o 2100 - 2128 : ROG

o 2130 - 2131 : MEO